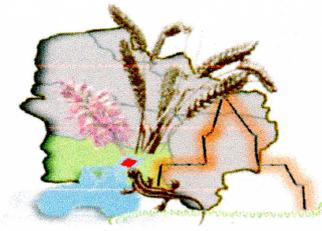


DEPARTEMENT de L'OISE  
Arrondissement  
de Clermont  
Canton de  
Estrées Saint Denis



Mairie de PRONLEROY  
1 Place Robert MINGUET  
60190  
[mairiedepronleroy@gmail.com](mailto:mairiedepronleroy@gmail.com)

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

Ref: 803 176 798

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-1 à L2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du Maire;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R411-8 et suivants relatifs aux restrictions temporaires de circulation ;

Vu la demande présentée par la SARL Claude TESTE en date 13 Août 2025 concernant la réalisation de travaux d'enfouissement sur le trottoir de la rue Mangin au 20 Bis

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel de chantier;

Considérant la nécessité de maintenir un cheminement sécurisé pour les piétons conformément aux prescriptions en vigueur ;

### Article 1 – Objet

Du 8 Septembre 2025 au 22 Septembre 2025, des travaux d'enfouissement de réseaux seront réalisés sur le trottoir de la rue Mangin devant le 20 Bis.

### Article 2 – Circulation piétonne

Pendant toute la durée du chantier, un cheminement piéton provisoire sécurisé sera mis en place sur la chaussée ou sur la partie du trottoir libre, conformément à la réglementation sur l'accessibilité et la sécurité des personnes à mobilité réduite.

### Article 3 – Circulation et stationnement

- Le stationnement sera interdit sur les emplacements situés le long de la zone de travaux.
- La circulation des véhicules pourra être ponctuellement alternée ou interrompue selon les besoins du chantier, sous la gestion du personnel habilité.

### Article 4 – Signalisation

L'entreprise TESTE Claude est chargée de mettre en place et d'entretenir la signalisation temporaire réglementaire (panneaux, barrières, marquage) conformément à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I, huitième partie.

## Article 5 - Exécution

Le présent arrêté sera publié, affiché en mairie et sur les lieux concernés.  
La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pronleroy le 16 Août 2025

Le Maire

**Bruno RABUSSIER**

